

DÉPARTEMENT DE L'ÉCONOMIE,  
DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE  
POLICE NEUCHÂTELOISE

## Communiqué de Presse

*La police neuchâteloise communique*

### Contrôle du respect de l'interdiction de circuler au Locle : 128 véhicules dénoncés

La police neuchâteloise a procédé vendredi dernier à un contrôle du respect de l'interdiction de circuler entre 5h à 8h, au Locle, sur le chemin des Calames et des Eroges ainsi que sur la Combe-Monterban. Sur 304 véhicules contrôlés, 128 ont été dénoncés pour le non-respect de la signalisation.

Ce vendredi 13 mai dernier, la police neuchâteloise, en collaboration avec la sécurité publique de la commune du Locle et l'office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières a procédé à un contrôle du respect de l'interdiction de circuler entre 5h et 8h sur le chemin des Calames, des Eroges ainsi que sur la Combe-Monterban.

Cette interdiction de circuler intervient dans le cadre d'une surcharge de trafic en raison du passage de nombreux pendulaires. Ces derniers empruntent des routes pas ou peu adaptées au passage d'un grand nombre de véhicules. Sur 304 véhicules, 128 ont été dénoncés pour le non-respect de la signalisation.

La police neuchâteloise regrette que le nombre de contrevenants soit aussi élevé. D'autres contrôles seront effectués.

**Contact :**

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, [police.presse@ne.ch](mailto:police.presse@ne.ch),  
tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 16 mai 2022